

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du Jeudi 08 Septembre 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 02 Septembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 08 Septembre 2022 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Anthony BESCHET à Bernard BESCHET,
Delphine GUENIN à Benoît MASSART,
Jacques TISSOT, pouvoir à Pascal LANQUETIN.

Secrétaire de séance : Mathieu MICHAUD

ORDRE DU JOUR :

M le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : le droit de préemption étant prévu par le PLUi et la Communauté de communes ayant délibéré en ce sens, il revient à chaque commune de délibérer pour en accepter la délégation.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 18 Juillet 2022 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II) Commissions Communales :

- Commission Bâtiments :

Suite au départ du locataire du 10 rue de l'Eglise il convient de rembourser la caution au vu de l'état des lieux de sortie. Le conseil municipal, après débat, accepte à l'unanimité. Pierre Nicod se chargera de passer une annonce pour le relouer.

Atelier communal : il est nécessaire de prévoir quelques aménagements à l'atelier afin de stocker les journaux de l'ADEHJ ainsi que le gravier pour le sablage des routes. Un devis de la Menuiserie du Drugeon a été reçu en mairie pour un montant de 2550 euros HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de retenir ce devis.

- Commission Bois :

Campagne de chablis communaux : la réception des bois reste à effectuer. L'ONF n'a pas communiqué de chiffres pour le moment sur la forêt communale. Cédric Beschet donne lecture du courrier du garde forestier. Une demande de l'ONF a été faite concernant la parcelle 56. **Le conseil municipal, après débat, accepte à l'unanimité, de mettre cette parcelle en contrat d'approvisionnement.**

Le contrat de bucheronnage arrivant à terme, il est proposé de le renouveler pour un an. Les tarifs proposés par la société Michaud Forêt sont les suivants : Abattage/façonnage : 10€, Débardage : 6€.

Mathieu Michaud ayant quitté la salle, le conseil municipal, après débat, par 13 voix pour, et 0 voix contre accepte cette proposition de renouvellement de contrat.

- Commission Ecole :

Il est nécessaire de prévoir une mise à niveau du terrain dans la petite cour de l'école pour l'installation des nouvelles barrières. Le dessouchage du tronc d'arbre ainsi que le mirabellier qui est cassé depuis cet été seront enlevés et une nouvelle plantation sera réalisée. Après débat le conseil accepte. Les travaux de remise en peinture de la classe élémentaire sont terminés et donnent satisfaction à l'école.

- **Commission Personnels :**

Le Centre de Gestion du Doubs propose de signer une convention avec pour un remplacement au poste de secrétaire le cas échéant. La mise en place de cette convention est gratuite, seules les heures de remplacement seront facturées. Après débat le conseil accepte à l'unanimité, et autorise M le Maire à signer cette convention.

- **Commission Animation :**

Fête : Benoit Massart rappelle brièvement le déroulement de la fête.

La municipalité tient à remercier VECA porteuse du projet ainsi que tous les bénévoles qui ont contribué à la pleine réussite de cette manifestation.

Le conseil communautaire se tiendra à Vaux et Chantegrue le 25/10/2022.

Le 26/11/2022 se déroulera également à la salle des fêtes la réunion de l'amicale des maires du Haut Doubs.

Le village a accueilli cet été l'association Art en Chapelles qui a permis d'ouvrir l'église durant 2 mois aux visiteurs et aux villageois.

III) Lotissement « Petit Laveron » : choix du nom de rue et numérotation

Il nous est demandé un nom de rue pour ce lotissement et la numérotation : après discussion il est décidé de nommer cette rue « Rue des Rondeaux ». La numérotation sera dans le sens de circulation de rue, impair à gauche et pair à droite.

Le conseil municipal, après débat, par 14 voix pour et 0 contre, accepte ces propositions.

IV) Subvention Pass Saison ENJ :

Comme chaque année il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la promotion faite aux habitants du village pour l'achat d'un pass saison pendant la première période de promotion.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder une promotion de 10 euros pour l'achat d'un forfait de ski pass saison durant la première période de promotion.

V) Répartition de la Taxe d'Aménagement avec la Communauté de Communes :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les évolutions apportées par la Loi de Finances (LF) 2022, concernant la Taxe d'Aménagement (TA). La LF 2022 prévoyant une répartition de la TA entre les communes et les communautés de communes, il convient de se prononcer sur cette répartition.

Il est proposé au conseil municipal de conserver un taux communal de TA de 4%, de ne pas instaurer d'exonération pour les abris de jardin, et d'adopter le principe d'un reversement à la communauté de communes, dont les modalités restent à définir.

Après débat, le conseil municipal retient cette proposition et charge M le Maire de l'établissement des modalités du reversement à la communauté de communes qui seront définies ultérieurement.

VI) Sollicitation du versement des fonds de concours 2022 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de demander des fonds de concours à la communauté de communes de Frasné-Drugeon pour une participation à l'entretien des bâtiments, voiries et réseaux.

Dans l'attente du règlement de prochaines factures, de solliciter des fonds de concours de la part de la Communauté de communes de Frasné-Drugeon sur la base des montants de 2021 + 10%, soit :

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de solliciter ces fonds de concours et autorise M le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires, ainsi qu'à signer les documents en résultant.

VII) Soutien à la motion du Cdg 25 à la formation des secrétaires de mairie :

Le conseil d'administration du Cdg25 a décidé de soutenir une motion du Cdg70 destinée à interpeler le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté pour obtenir des engagements visant à sécuriser le Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM).

Le Centre de Gestion sollicite les communes pour qu'elles apportent également leur soutien à cette motion.

VIII) Délibération Permis de démolir :

Dans le cadre de la mise en place du PLUi, M. le Maire rappelle l'ordonnance 2005-1527 du 8 décembre 2005 et le décret d'application n°2007-18 du 5 janvier 2007 qui ont engagé une réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme. L'ordonnance laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme.

En effet, le champ d'application du permis de démolir est désormais réduit. Il a pour seule vocation de protéger le patrimoine, soit dans le cadre du PLUi, les OAP patrimoine et différents articles du règlement. La communauté de communes propose, pour renforcer les orientations du PLUi, d'instaurer un permis de démolir obligatoire pour toute construction située sur l'ensemble du territoire de la commune. Ce dispositif permettra ainsi de généraliser le dépôt du permis de démolir à l'ensemble des constructions existantes, afin de mieux maîtriser la cohérence de la transformation du bâti du village et de l'ensemble du territoire communal. Il permettra de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti, sa rénovation et l'harmonie avec les constructions voisines.

Le conseil municipal, après débat, décide de solliciter la communauté de communes pour avoir des informations complémentaires sur ce sujet avant de se prononcer.

IX) Questions diverses :

- Remplacement au secrétariat : en raison de la transition au secrétariat de mairie, du 12/09 au 20/10, les horaires seront modifiés. Des remplacements ponctuels seront effectués et une secrétaire effectuera une permanence pour les administrés le vendredi de 13h30 à 16h30.
- P@c 25 : M le Maire fait le point sur les subventions proposées par le Conseil Départemental.
- M le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de la micro-crèche Rires d'Enfants pour utiliser la cour de l'école le mercredi et pendant les périodes de vacances scolaires.
- Croix Rouge : Une présentation des différentes actions menées par la Croix Rouge sur le secteur du Haut Forestier a été faite au conseil communautaire. Celle-ci verse une subvention de 2600 euros par an. Un compte rendu a été fait au conseil municipal.
- Projet d'épicerie : Le Maire expose au conseil municipal sa dernière rencontre avec les futures gérantes. Elles sont à la recherche d'une nouvelle solution bancaire.

Fin de la séance : 22h30

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 20/10/2022

Le Maire,
Bernard Beschet

